

Objet : prélèvement automatique

Factures ALSH Lanvollon

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter le paiement des factures, j'ai le plaisir de vous informer de la mise en place du paiement par prélèvement automatique à partir de mars 2018 (pour le paiement de la facture de février).

Si vous souhaitez bénéficier de ce nouveau moyen de paiement, je vous remercie de bien vouloir renseigner la convention ci-jointe ainsi que le mandat SEPA, et nous joindre un RIB.

Ce moyen de paiement vient en complément des moyens actuels (chèque, espèce et CESU). Le paiement par prélèvement est un choix de votre part et il n'est pas compatible avec les autres moyens de paiement.

Pour toute question relative à cette nouvelle disposition, n'hésitez pas à vous rapprocher des responsables de chaque structure.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Bertrand CALVARIN

Directeur des services à la population



LEFFARMOR
communauté 

Moulin de Blanchardeau
CS 60036 - 22290 LANVOLLON
02 96 70 17 04 - accueil@leffarmor.fr